

# Troc et Puces - Dimanche 2 février 2025 (9h-17h)

**Demande de réservation d'emplacement**  
6€ l'emplacement (2 m) sans table – Location de table 3€ (2 m)

M./Mme : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone (obligatoire) : .....

Mail : .....

Êtes-vous : Professionnel          Particulier          Association

**Pièce d'identité (obligatoire) :**      Permis de conduire      Carte d'identité      Passeport      Carte Pro

Numéro : .....

Délivré le : ..... Préfecture de : .....

Nombre d'exposants présents sur le/les stands (4 emplacements par exposant) : .....

**Afin de garantir le maximum d'exposants lors de cet évènement nous limitons les réservations à 8mètres par exposant soit 4 emplacements. Merci donc de nous préciser le nombre d'exposants présents.**

<b>Emplacements*</b>		<b>x 6€</b>	<b>€</b>
<b>Tables</b>		<b>x 3€</b>	<b>€</b>
<b>* 1 portant = 1 emplacement</b>		<b>TOTAL DU</b>	<b>€</b>

## Choix de l'emplacement :

Pas de préférence     Petite salle     Grande salle

Emplacements dos à dos     Emplacements côte à côte     Contre un mur     Dans un angle

A côté d'une porte d'accès (handicap pris en compte en priorité)

**ATTENTION : emplacements définis par ordre chronologique de réception des inscriptions complètes !**

## REGLEMENT DE LA MANIFESTATION :

- L'accueil des exposants se fait **entre 7h00 et 9h**.
- Tout emplacement loué et non occupé à 9h sera **réattribué sans remboursement**.
- Avant de quitter son emplacement, chaque exposant enlève tout détritrus et objets divers invendus.
- L'association organisatrice se réserve l'exclusivité de la vente de boissons, friandises, pâtisseries et restauration.
- Les exposants particuliers s'engagent à ne vendre que des objets personnels usagés.
- Cette manifestation se déroule conformément à la loi du 30/11/1987 n°87962.
- Les objets et collections déballés sont sous la responsabilité du vendeur, en cas de casse, vol ou autres préjudices.
- Les exposants déclarent sur l'honneur de ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile.

**Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant 17h00.**

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve.

A ....., le .....

Signature :

**Merci de vérifier les informations de votre pièce d'identité et joindre le règlement à l'ordre de l'association.**

Association LAYLA MAHANA, 3 impasse Charles Vanel 56700 KERVIGNAC

Tél : 06.32.12.06.72 / Mail : [laylamahana@outlook.fr](mailto:laylamahana@outlook.fr)